

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

RESERVE DU CAP-SIZUN

La Réserve Naturelle du Cap-Sizun, qui porte dorénavant le nom de son regretté fondateur Michel-Hervé JULIEN, voit le nombre de ses visiteurs augmenter selon un rythme croissant.

En effet, ce sont plus de 10 000 personnes qui se sont succédées en 1966 sur le petit promontoire bien connu face à Castel-ar-Roc'h, contre 8 000 en 1965 et 6 600 en 1964. C'est dire l'intérêt de plus en plus grand porté par le public à cette réalisation de la S.E.P.N.B.

Sans pouvoir entrer, ici, dans des détails comptables fastidieux, nous pouvons dire que le budget actuel de la Réserve tourne autour de 8 000 F, compte tenu du prix d'entrée réduit accordé aux enfants et aux étudiants.

Nos projets ? En premier lieu l'acquisition des terrains, mais la modicité de nos moyens est encore un écueil sérieux devant les prétentions des propriétaires. L'édification d'un musée des espèces fréquentant la Réserve serait très souhaitable et d'un intérêt certain pour les visiteurs d'août qui viennent après le départ des oiseaux.

Le gardiennage sera assuré cette année par une sympathique famille et présentera, nous l'espérons, plus d'efficacité.

Une clôture sérieuse est en voie d'achèvement, grâce à l'aide généreuse du Conseil général du Finistère.

Les espèces fréquentant la Réserve sont sensiblement les mêmes. On note un recul des points de nidification des Pingouins et Guillemots, la belle falaise de Castel-ar-Roc'h étant colonisée par les Mouettes tridactyles et quelques Cormorans ; cependant le Pétrel fulmar visite de plus en plus le biotope et l'an passé une dizaine d'individus ont été observés ensemble.

Nous recommandons aux visiteurs, en attendant l'amélioration des voies d'accès, de faire montre de discipline et de patience, notamment dans le passage étroit à la traversée des fermes, ainsi que dans leurs rapports avec le nouveau garde, très documenté en ornithologie, mais non encore entraîné à son nouveau service.

D'avance, merci.

Louis LE PAPE, Conservateur.

RESERVE DE L'ÎLE DE MEABAN (Morbihan)

Durant la période de nidification de 1966, la Réserve ornithologique de Méaban a donné toutes satisfactions.

Nous avons compté 2 610 nids de Sternes : 1 862 de Caugek, 658 de Pierregarin, 90 de Dougall.

Nous notons, par rapport à 1965, une baisse chez les Caugek (où les dissidentes seraient-elles passées ?), une augmentation chez les Pierregarin. Quant aux Dougall, il est toujours difficile d'apprécier avec quelque exactitude le nombre d'occupants, les nids étant perdus dans les falaises et les éboulis. Pour la nidification de la Sterne arctique, aucune certitude n'a encore été obtenue.

Les opérations de baguage n'ont été menées qu'en une seule séance ; et ce ne fut guère brillant : les bagues en monel n'obéissent pas aux petites pinces classiques. 119 poussins en une journée !

Du côté des autres espèces d'oiseaux nicheurs, rien de nouveau. Gravelot à collier interrompu, 4 couples. Gocland argenté, 2 couples. Merle noir,

1 couple. Plusieurs Pipits maritimes. Le nouveau venu aurait pu être le Guillemot de Troil aperçu dans les parages le 3 juin, mais ce fut sans lendemain.

René BOZEC, Conservateur.

RESERVE DE LA BAIE DE SAINT-MALO

Toutes les espèces déjà signalées comme nidifiant dans l'île des Landes s'y maintiennent, notamment les Tadornes qui dans la région (baie de Cancale) semblent en légère augmentation. Un point délicat est à signaler : l'excessive multiplication des Goélands argentés. Ces oiseaux, légalement protégés, ne pouvant être détruits par la chasse, il y aurait lieu de tenter d'enrayer leur reproduction, car dans toute la région malouine et la baie du Mont-Saint-Michel, la pullulation de ces oiseaux entraîne un déséquilibre faunistique certain.

Rob LAMI, Conservateur.

RESERVE DES ILOTS DE LA BAIE DE MORLAIX

Bien admise maintenant par le public, la Réserve des îlots de la baie de Morlaix n'a pas eu à se soucier de visites indésirables pouvant troubler la vie des oiseaux pendant la période de nidification et le rôle du garde a été entièrement de routine.

Les îlots ont été fortement occupés et nous avons pu constater une augmentation à peu près générale des espèces.

Les îlots occupés par les Goélands argentés (Vezoul, île Verte, Béglem, Ricard) ont atteint leur degré de saturation. Les Goélands bruns, 2 à 3 couples par île, ont sur Ricard porté leur effectif à 40 couples en une petite colonie bien homogène, ceinturée de tout côté par les nids des Goélands argentés. Deux couples de Goélands marins ont niché au Vezoul et trois se sont reproduits sur Ricard.

Le groupe nicheur des Cormorans huppés n'a plus été que de 5 nids au lieu de 7 sur Vezoul, mais par contre de 3 au lieu d'un à Béglem. La progression en nombre des Macareux s'affirme lentement sur les trois îlots qu'ils affectionnent. A l'île aux Dames, réservée presque exclusivement aux Sternes, nous avons dû noter malheureusement l'absence de la Sterne arctique et une légère diminution du nombre des Sternes Pierregarin, cependant compensée par l'augmentation de la colonie de Sternes Dougall qui, de quelques couples en 1965, passait à 80 et de celle des Caugeks, qui de 31 nids, en comptait 90 cette année.

Le nombre des Huitriers et Pipits maritimes se maintient à son niveau constant. Au demeurant bonne année pour la Réserve, qui a rempli son but de préservation et de sauvegarde sans incidents.

Edouard LEBEURIER, Conservateur.

RESERVE DES GLENANS

I. Île aux Moutons.

La colonie de Sternes qui niche à l'est de l'île aux Moutons s'est bien maintenue durant l'année 1966. Nous avons noté plusieurs nichées de Sternes et aucun Goéland ne s'est encore installé dans cet endroit.

II. Îles des Glénans.

a) Castel-Braz :

Castel-Braz est actuellement presque uniquement peuplé de Goélands. Les Sternes sont en diminution et nous n'avons pu malheureusement noter la moindre trace de Macareux. Pour cet îlot, comme pour celui des Moutons, on peut dire que, jusqu'à présent, les touristes n'ont pas gêné la reproduction des oiseaux.

b) Guiriden :

Les Sternes nichent toujours sur Guiriden, mais malheureusement cet îlot est situé sur la ligne qu'empruntent les bateaux pour aller de Bénodet aux Glénans. D'autre part, nous déplorons la construction d'un bâtiment fait par le Centre de la Voile sur l'île de la Baleine, juste en face Guiriden. Il n'est pas douteux que cette extension des activités touristiques ne nuise à la fin à la reproduction des oiseaux de mer.

Gwen-Aël BOLLORÉ, Conservateur.

RESERVE NAR-HOR EN BELLE-ISLE (Morbihan)

La Réserve Nar-Hor, située dans le NW de Belle-Isle au lieu dit « Camp des Romains », a été créée dans le but de protéger les Mouettes tridactyles qui malheureusement ont disparu. Le nombre de Cormorans huppés, Huitriers pie, Craves et Goélands argentés sont en augmentation.

Germaine LE TALHOUDEC, Conservateur.

RESERVES DE LA MANCHE

Notre petite Réserve du Nez-de-Jobourg se porte bien. Nous avons constaté que touristes et chasseurs respectent bien la zone protégée. Nous avons compté 14 nids de Cormoran huppé, observé la présence de la Fauvette pitchou et la visite d'un Grèbe esclavon. Au voisinage de la Réserve, habite le seul couple de Grands Corbeaux de la Manche. Dans le nid, 5 petits étaient déjà bien développés au début d'avril ; nous avons pu les baguer.

A Annoville, le Conseil municipal a demandé et vient d'obtenir le classement du site d'une zone côtière de dunes et marais. Une telle initiative doit être citée en exemple, car les zones côtières demeurées intactes s'amenuisent rapidement.

Dans la lande de Lessay, la tourbière de Malthon, bien connue des botanistes pour ses associations végétales particulièrement intéressantes, était menacée par la création d'une zone industrielle. A notre cri d'alarme, de nombreuses personnalités scientifiques sont intervenues pour confirmer l'intérêt exceptionnel de ce site et demander avec nous sa mise en Réserve. L'affaire est en bonne voie, la ville de Lessay acceptant le déplacement de la zone industrielle moyennant des compensations. La Commission départementale des Sites a émis lors de sa dernière réunion, le 13 janvier 1967, un avis très favorable au classement non seulement de la tourbière, mais du site dans son ensemble.

Mlle LECOURTOIS, Conservateur.

LE NOUVEAU REGLEMENT SUR LA POLICE DE LA CHASSE DANS LE DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Le 7 février 1967 est paru le texte, longtemps attendu, du nouveau règlement sur la police de la chasse dans les Côtes-du-Nord.

Œuvre de M. DE LA FOULARDIERE, Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts à Saint-Brieuc et de la Direction de la Chasse et de la Pêche au Ministère de l'Agriculture, ce nouvel arrêté se signale par son modernisme résolu.

Ne sont plus classés comme « animaux malfaisants ou nuisibles » que les espèces suivantes :

Quadrupèdes : le Sanglier, le Renard, la Belette, le Chat haret, l'Ecureuil, la Fouine, la Martre, le Putois, le Lapin, le Rat musqué ou Ondatra.

Oiseaux : les Corbeaux (sauf le Grand Corbeau), les Corneilles, la Pie, le Geai.

Après des années de campagne pour la réhabilitation des Rapaces, nous voyons enfin ceux-ci disparaître totalement de la liste des nuisibles d'un département français.

Nous nous emploierons énergiquement pour que des arrêtés semblables soient bientôt pris dans les autres départements de l'Ouest où les Rapaces sont devenus si rares, en souhaitant que, dans un deuxième temps, tous les Rapaces soient enfin protégés y compris en période d'ouverture.

Nous nous permettons d'exprimer le regret que la Martre, devenue si rare, figure encore sur la liste noire et que l'emploi du piège à poteau, bien que sérieusement réglementé, soit encore licite. A vrai dire, nous ne voyons pas très bien à quoi il servira puisque les Rapaces ne sont plus classés nuisibles.

En dépit de ces réserves, nous adressons nos vives félicitations et nos remerciements aux auteurs de ce nouvel arrêté qui ont fait là œuvre de pionniers.

J. D.